



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 128.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Exposé :

En matière de dépenses d'équipement, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation de l'organisme délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts par anticipation sont inscrits au budget lors de son adoption.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
 Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,
 Considérant que les crédits ouverts au budget 2019 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives), en dépenses d'équipement, au titre de l'exercice 2019 s'élevaient à 5 198 382 €,
 Considérant que la limite supérieure des crédits d'investissement pouvant être engagés en 2020 s'élève au quart des crédits ouverts en 2019, soit 1 299 595,50€.
 Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire, par anticipation, à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement 2020 dans la limite de 1 299 595.50 € pour les dépenses indiquées dans le tableau ci-dessous :

Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater des crédits d'investissement en 2019 en attendant le vote du budget primitif 2020					
Chapitre	Article	Opération	Libellé	Crédits ouverts en 2019	Limite Supérieure pour 2020
20	2031		Frais d'études	60 000.00	15 000.00
20	2051		Concessions et droits similaires	14 100.00	3 525.00
Total 20				74 100.00	18 525.00
204	2041582		Subventions d'équipement aux groupements de collectivités pour les bâtiments et installations	82 875.00	20 718.75
Total 204				82 875.00	20 718.75
21	2115		Terrains bâtis	2 000 000.00	500 000.00
	2135		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	256 995.00	64 248.75
	21578		Autre matériel et outillage de voirie	1 500.00	375.00
	2182		Matériel de transport	18 000.00	4 500.00
	2183		Matériel de bureau et matériel informatique	55 635.00	13 908.75
	2184		Mobilier	12 741.00	3 185.25
	2188		Autres immobilisations corporelles	83 795.00	20 948.75
Total 21				2 428 666.00	607 166.50
23	2313		Constructions	429 161.00	107 290.25
	2313	148	Constructions	70 000.00	17 500.00
	2313	152	Constructions	21 000.00	5 250.00
	2313	158	Constructions	37 672.00	9 418.00
	2313	164	Constructions	360 000.00	90 000.00
	2313	165	Constructions	1 200 000.00	300 000.00
	2315		Installations matériel outillage techniques	489 425.00	122 356.25
	2315	158	Installations matériel outillage techniques	5 483.00	1 370.75
Total 23				2 612 741.00	653 185.25
Total				5 198 382.00	1 299 595.50

Article 2 : d'autoriser et de reprendre au budget primitif ces crédits ouverts par anticipation.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20191211-11122019_128-DE
Reçu le 12/12/2019
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérar
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E